

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un comité d'experts spécialisé (CES)

Intitulé du CES : « Évaluation des risques biologiques dans les aliments » (BIORISK)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif multidisciplinaire d'experts compétents et indépendants (le CES), ainsi qu'une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement et du travail.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

Rôle et missions

Instances scientifiques consultatives, les Comités d'experts spécialisés (CES) sont un élément clé du dispositif d'expertise collective mis en place à l'Anses. Les Comités d'experts spécialisés sont saisis des questions posées à l'Anses et peuvent proposer à l'Agence de s'autosaisir. Les conclusions des travaux adoptées par le CES constituent la base des avis rendus par l'Agence.

Dans le domaine de l'alimentation humaine, et en lien avec le Comité d'experts spécialisé « Évaluation des risques biologiques dans les aliments » (CES BIORISK), l'Anses est notamment chargée de l'évaluation de sujets généraux, transversaux et/ou émergents relatifs aux risques biologiques liés aux aliments. Le CES BIORISK contribue ainsi à la sécurité sanitaire des aliments, à travers :

- l'évaluation des risques microbiologiques liés aux virus, bactéries incluant l'antibiorésistance, parasites, moisissures, toxines et métabolites produits (amines biogènes), prions, le long de la chaîne alimentaire ;
- l'évaluation des risques liés aux modes de préparation, de conservation et de consommation des aliments ; ainsi qu'aux nouveaux aliments et procédés technologiques ;
- l'appui aux décisions publiques à travers l'évaluation de l'impact sanitaire des options de gestion des risques.

Ces évaluations sont réalisées dans le cadre d'une approche intégrée « One Health » (en particulier pour les agents zoonotiques), et en prenant en compte les impacts du dérèglement climatique sur les risques microbiologiques.

À titre d'exemple¹, les experts de la mandature actuelle (2022-2026) ont eu l'occasion de travailler sur des thématiques concernant l'évaluation des risques microbiologiques dans des produits

¹ Les expertises du CES BIORISK sont accessibles via le lien : <https://www.anses.fr/fr/content/avis-du-ces-evaluation-des-risques-biologiques-dans-les-aliments>

alimentaires (e.g. fromages au lait cru, viandes bovines), liés à des dangers spécifiques (e.g. *Clostridium botulinum*, *Escherichia coli* pathogènes, *Toxocara* spp., virus de l'encéphalite à tiques), associés à des procédés technologiques (e.g. auxiliaires technologiques). Afin d'optimiser les contrôles officiels (plans de surveillance et de contrôle, inspections des établissements), les experts ont également contribué au développement d'un outil de priorisation des risques alimentaires et à la détermination de la composante de risque de la note de programmation des contrôles officiels dans les secteurs des denrées végétales ou d'origine végétale².

Ces travaux seront poursuivis dans le cadre de la future mandature du CES BIORISK, laquelle intégrera davantage dans ses évaluations les enjeux liés aux évolutions des modes de production et de distribution ainsi que des pratiques tant des professionnels que des consommateurs, notamment dans le contexte du dérèglement climatique. En interaction avec d'autres collectifs d'experts, certaines expertises pourraient être abordées de manière transdisciplinaire, en prenant en compte les aspects sanitaires (dangers biologiques et chimiques), nutritionnelles, environnementales et socio-économiques.

Dans le cadre de ses expertises, le CES BIORISK peut être amené à interagir notamment avec le CES « Évaluation des risques physico-chimiques dans les aliments » (ERCA), le CES « Santé et Bien-être des Animaux » (SABA), le CES « Eaux », le CES « Analyse Socio-Économique » (ASE) et le GT « Évaluation des matériaux et auxiliaires technologiques dans le domaine de l'alimentation et de l'eau » (MATAE). Par ailleurs, un groupe de travail pérenne est rattaché au CES BIORISK, le GT « Sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire (dangers, procédés, maîtrise) » (SanCA) qui s'intéresse aux dangers biologiques, chimiques, physiques et aux allergènes de l'ensemble des filières alimentaires dans le cadre de l'évaluation des guides de bonnes pratiques d'hygiène et d'expertises transversales (voir appel à candidatures d'experts correspondant).

Enfin, le CES BIORISK assure une mission de veille sanitaire dans ses domaines de compétence. Le cas échéant, il peut être amené à alerter l'Agence en matière de risques sanitaires émergents, contribuant ainsi à une réponse proactive aux défis de la sécurité sanitaire des aliments.

Composition et fonctionnement

Les membres du CES « Évaluation des risques biologiques dans les aliments » sont nommés par décision du directeur général, pour un mandat de quatre ans, après avis du conseil scientifique.

Le CES sera composé d'une vingtaine d'experts, dont un(e) président(e) et un(e) à deux vice-président(e)s.

Ce CES se réunira en séance plénière selon une fréquence moyenne d'une réunion mensuelle, à compter de septembre 2026. Des réunions en visioconférence pourront être organisées suivant les besoins. Outre la présence et la participation aux réunions plénières, les experts auront à contribuer à l'expertise par l'analyse critique de la littérature et de données scientifiques, la rédaction des produits issus de l'expertise collective et la relecture critique des documents examinés en séance. Les experts pourront également être amenés à participer à des groupes de travail thématiques.

Les compétences des experts sont pluridisciplinaires, transversales et complémentaires puisqu'elles couvrent les différents domaines des risques biologiques dans les aliments. Les compétences spécifiques recherchées couvrent des domaines très larges et sont mentionnées dans la fiche « Compétences recherchées pour la constitution du CES BIORISK ».

² Les travaux mentionnés seront publiés début 2026 et sont respectivement la continuité des travaux 1) de la méthodologie de hiérarchisation des dangers biologiques et chimiques dans les aliments (n° [2016-SA-0153](#)) et 2) relatifs à l'évaluation des critères pris en compte dans l'analyse de risque pour la programmation des contrôles officiels de la direction générale de l'alimentation (n°[2019-SA-0158](#))

Les sujets traités par le CES BIORISK sont d'une grande diversité et impliquent pour les experts une ouverture scientifique au-delà de leur domaine spécifique de compétences. La mobilisation d'une diversité d'approches scientifiques et l'interdisciplinarité qu'elle permet de mettre en œuvre contribuent fortement à la valeur ajoutée de l'expertise collective. C'est pourquoi l'Anses recherche des experts prêts à s'investir en faisant preuve d'une capacité d'écoute, d'ouverture et de bienveillance pour garantir la qualité des débats scientifiques, pluralistes et contradictoires sur l'ensemble des sujets traités par le CES BIORISK.

Le présent appel à candidatures vise également à établir une liste de personnalités compétentes en appui du CES, afin de pouvoir recourir à des spécialistes de différents domaines dans le cadre d'une évaluation particulière.